

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE DE SERCHES DU VENDREDI 25 mars 2011**

L'an deux mil onze, le vendredi vingt cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2011

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Présents :

Mesdames KASPRZAK Bernadette, BISTER Geneviève, LEVEQUE Laurence, NAVAL Brigitte, SANNER Anne,
Messieurs ROBERT Bruno, TASSIN Patrick, WILLIATTE Gonzague.

Arrivés en retard à 20h50 : Mme FERTE Marie-Pierre, M. POULET Romaric

Absents excusés : Messieurs TASSIN Patrick, LACROIX Daniel

Ordre du jour :

- 1- Compte administratif 2010
- 2- Compte de gestion 2010
- 3- Affectation de résultat
- 4- Autorisation de travaux de clôture
- 5- Projet de lotissement
- 6- Bilan séance du C.C.A.S.
- 7- Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Mme LEVEQUE Laurence

Vote pour le secrétaire de séance :

Nombre de votants : 7

Pour : 6 Contre : / Abstention 1

1 - Compte administratif 2010 de la commune **09/2011**

Désignation du président de séance

Mme SANNER Anne est élue présidente de séance.

Nombre de votants : 7

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1

Conformément à la législation, les votes au niveau des chapitres sont présidés par un président de séance. Le maire est absent à chaque vote.

Mme KASPRZAK fait lecture du compte administratif et s'absente ensuite lors du vote

A/ Restes à réaliser :

Section fonctionnement : 0

Section investissement :

Dépenses : 6 610,00 €

Recettes : 20 418,39 €

Total des restes à réaliser :

Dépenses : 6 610,00 €

Recettes : 20 418,39 €

B/ Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitres :

011- 012- 65- 66- 67- 68- 022- 023- 042- 043

Total dépenses de fonctionnement mandats émis : 102 012,06 €

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : / Abstention : /

Recettes :

Chapitres:

013-70-73-74-75-76-77-042

Total recettes de fonctionnement mandats émis : 124 039,72 €

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : / Abstention : /

C/ Section investissement

Dépenses :

Chapitres :

23-16-020-021- 040

Total dépenses d'investissement mandats émis : 121 609,36 €

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : / Abstention : /

Recettes :

Chapitres :

13-10-021

Total recettes d'investissement mandats émis : 89 770,97 €

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : / Abstention : /

D / Vote du Compte Administratif 2010 résultats cumulés

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	102 012,06 €	124 039,72 €
Investissement	121 609,36 €	89 770,97 €
Total cumulé	213 810,69 €	223 621,42 €

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : / Abstention : /

2 - Vote du compte de gestion 2010

10/2011

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	102 012,06 €	124 039,72 €
Investissement	121 609,36 €	89 770,97 €
Total cumulé	213 810,69 €	223 621,42 €

Après s'être fait présenter le CA 2010 qui a été approuvé précédemment, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur n'appelle pas d'observation et délibère selon le vote :

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : / Abstention : /

3 – Affectation du Résultat de l'Exploitation 11/2011

Le Conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, statuant que le compte administratif ne fait pas apparaître de déficit décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Excédent global cumulé au 31/12/10	96 397,39 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'auto-financement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	63 284,11 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve(c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement(ligne 002)	33 113,28 €
Total affecté au c/1068 : 001 Solde d'exécution section investissement reporté	63 284,11 € -77 092,50 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 déficit à reporté (ligne 002)	0,00 €

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

4 - Autorisation de travaux de clôture 12/2011

La réforme de l'Urbanisme en date du 1^{er} octobre 2007 a entraîné la disparition de l'obligation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme concernant les travaux de clôture dans les communes pourvues de documents d'urbanismes. Dans la commune, seuls les propriétaires de parcelles situées dans le périmètre protégé Monuments Historiques doivent effectuer une déclaration préalable pour des travaux de clôture.

Madame le Maire propose de rendre obligatoire la demande d'urbanisme concernant les travaux de clôture sur l'ensemble du territoire de la commune. La délibération sera transmise à la Direction Départementale des territoires.

Nombre de votants : 9

Pour : 5

Contre : 3

Abstention : 1

5 - Projet de lotissement

Le 17 mars dernier, à la demande de Messieurs BERTIN Hervé et Nicolas, Madame le Maire et le 1^{er} adjoint, Monsieur Bruno ROBERT, se sont réunis à la D.D.T. en présence de Monsieur ELOI, responsable du service et de Monsieur VINCENT, géomètre expert.

Le projet de division parcellaire en vue d'un projet de lotissement avait reçu un avis défavorable de l'ABF, de la DDT et de la mairie en date du 21 décembre 2010.

Messieurs BERTIN ont sollicité Madame le Maire afin de connaître les attentes du Conseil Municipal. Il a été rappelé aux propriétaires l'existence d'une servitude située sous la parcelle (collecteur des eaux de ruissellement), que le projet devrait s'intégrer à l'environnement existant, en tenant compte de la proximité de l'Eglise inscrite à l'inventaire Monuments Historiques. Monsieur ELOI a précisé que l'ensemble des murs en pierres existant devrait être conservé ainsi que la grange. Ces anciennes constructions constituent des éléments patrimoniaux en eux-mêmes.

Messieurs BERTIN ne souhaitent pas opter pour la création d'une voie interne permettant de desservir le lotissement.

Madame le Maire a proposé les services du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement).

6 - Bilan séance du C.C.A.S.

Lors de la séance du 22 mars 2011 Centre Communal Actions Sociales, Madame le Maire a rappelé les attributions de celui-ci :

- aides et accompagnement des personnes âgées
- aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté
- lutte contre l'exclusion

Les personnes âgées de plus de 70 ans vont bénéficier d'une aide par personne et par an de 76 € (repas, colis, bons d'alimentation, galettes).

Afin de faire bénéficier un plus grand nombre d'administrés notamment les enfants et les familles défavorisées, Madame le Maire a proposé pour l'attribution des bons d'alimentation, la présentation de l'attestation de non imposition ce qui n'a pas été retenue.

Les membres C.C.A.S. ont décidé de l'envoi d'un courrier pour préciser le but de la mission du Centre Communal d'Actions Sociales, afin que les bons d'alimentation puissent être refusés par des personnes âgées qui n'en ont pas le besoin.

Les voyages des enfants seront subventionnés à hauteur de 30 € par enfant et par an.

7- Informations et questions diverses

- Le programme F.D.S. 2011 pour la réfection des voiries a été validé par le Conseil Général de l'Aisne.
- Une demande de la révision de la Carte Communale a été demandée par Monsieur NUNES CAIERO Antonio, propriétaire de terrains à Serches. Les numéros de parcelles n'étant pas précisés sur le courrier RAR, une lettre lui sera adressée.
- L'entreprise d'Espace Vert Eddy Paysage a adressé un devis concernant le fauchage dans la commune. Le devis correspondant à 44h de travaux à 29 €/heure Hors Taxes. La proposition de prix T.T.C. est de 1526,09 €. Le coût du fauchage en 2010 par l'entreprise MANSCOURT était de 1773,18 €. Eddy Paysage pourrait éventuellement tondre le terrain en cas de panne de tondeuse.
- Les plantations au carré militaire du cimetière, autour du monument aux morts, devant la mairie et dans les parterres Place de l'Eglise ont été effectuées par l'entreprise LES JARDINS DU RU PREUX.
- Monsieur DEHU Nicolas, architecte du patrimoine a adressé en mairie un devis concernant les frais de mission pour des travaux de réfection du cœur de l'église pour un montant de 4634,50 € T.T.C. et pour une étude préalable de la stabilité du cœur pour un montant de 2499,64 € T.T.C.. Le montant des travaux de réfection de toiture du cœur de l'église a été estimé à 35000 € H.T. Ces dépenses seront à voter lors du BP.
- Les quatre fenêtres et la porte de la salle du 1^{er} étage ont été changées. Un devis pour remplacement de la porte sans le bâti de la salle des archives a été reçu pour un montant de 352,53 € T.T.C.
- Le parking ne donnant plus un accès direct à l'escalier sur le terrain communal, un avis a été demandé aux entreprises Les jardins du Rupreux et OZ PAYSAGES. Les passages piétons sont aussi à peindre sur la voirie, une demande sera faite à une entreprise de signalétique sur route. Un avis sera demandé au service de la voirie départementale. Des panneaux seront également à prévoir.
- La fête/animation en remplacement pour le 11 septembre 2011, concours de tir, de boules ?
- Elections et changement d'heure
- Une réunion organisée par le Conseil Général de l'Aisne, et la Voirie départementale, s'est déroulée à Chassemy en présence d'Ernest Templier. Le sujet traité était le déneigement des voies départementales durant la période hivernale afin de dégager les axes prioritaires. Participation du maire et du 1^{er} adjoint.
- Une étude auprès de la SICAE a été demandée pour chiffrer l'économie faite en cas d'interruption de l'éclairage public la nuit.

Les Membres

Le Maire